



Commissions Jeunes

Réunion du 19 décembre 2018 - PV N°15

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - KASDAN Yves

EXCUSES : MM. BESSON Bernard - CAILLOU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 15/12/2018

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE

Match N°21094062 U15 Coupe Futsal poule E BERGERAC PERIGORD - LE MONTEIL

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Match N°20881278 U15 Brassage poule D PAYS BEAUMONTOIS - CREYSSE LEMBRAS du 08/12/2018

Malgré plusieurs relances, le club de PAYS BEAUMONTOIS n'as pas transmis la feuille de match de cette rencontre. La commission inflige une amende de 100 € au club de PAYS BEAUMONTOIS pour non transmission de la feuille de match.

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21094049 U15 Coupe Futsal poule D forfait de TOCANE 2

Ce club sera débité d'une amende de 30 €

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21093950 U15 Coupe Futsal poule A BELLE ET DRONNE / LIMENS JSA